



Rouen, le 1^{er} juillet 2025

Bureau de la Sécurité Intérieure
Section ordre public
pref-cabinet-ordrepublic@seine-maritime.gouv.fr

Le préfet
de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime

à

SIGNALÉ

Mesdames et Messieurs les maires du
département de la Seine-Maritime
M. le président du conseil départemental de la
Seine-Maritime
M. le président du conseil régional de
Normandie
M. le président de la Métropole Rouen
Normandie
M. le président de la communauté urbaine Le
Havre Seine Métropole
M. le président de la communauté
d'agglomération de Dieppe Maritime (en
communication à Mme la sous-préfète du Havre
et Mme la sous-préfète de Dieppe et aux polices
municipales des communes en disposant)

**Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE - «été - automne 2025»
Urgence attentat**

La nouvelle posture VIGIPIRATE pour la période "été - automne 2025" est active à partir du 1^{er} juillet 2025. Au regard de l'état de la menace terroriste et de l'instabilité de la situation au Proche et Moyen-Orient, elle maintiendra l'ensemble du territoire national au niveau "Urgence-Attentat".

Dans ce contexte, la posture VIGIPIRATE maintient l'accent sur :

- la sécurité des lieux de culte et des établissements d'enseignement,
- la sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux,
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels ainsi que des transports,
- la sécurité du numérique.

Les mesures suivantes ont été renforcées :

- la surveillance et le contrôle de tous les rassemblements, qu'elle qu'en soit la nature, en accordant une vigilance particulière à la sécurité des transports collectifs de personnes, particulièrement fréquentés durant les périodes de congés scolaires ;
- la surveillance des lieux de cultes, mais également celle des sites accueillants un public nombreux lors de rassemblements festifs, sportifs ou culturels ;

Les mesures suivantes sont ajoutées :

- interdiction de l'usage et/ou le transport de drones dans les périmètres déterminés par les autorités préfectorales ;
- protéger les lieux de production et de stockage des matières dangereuses et leurs transports ;
- la sécurité du numérique :
 - * créer des alertes de sécurité en analysant des journaux ou en activant des paramètres de supervision ;
 - * vérifier les annuaires de crise et le fonctionnement des moyens de communication sécurisés ;
 - * procéder régulièrement à un séquestre hors ligne exceptionnel des sauvegardes des systèmes les plus critiques.

Les logogrammes sont toujours à télécharger sur le site du SGDSN à partir du lien suivant:
<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/le-plan-vigipirate-faire-face-ensemble>

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.



Jean-Benoît ALBERTINI